

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID: 038-253804025-20240226-2024020-DE

TE38 BUREAU du 26 février 2024

DÉCISION N°2024-020

Objet : Conseil en Energie - Adhésions

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Georges MAGNIN-FIAULT, Maryline SILVESTRE et Frédérique FERRARIS, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Joël GULLON, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Gérard MOULIN, Nicolas MOYROUD, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

Vu la délibération n° 442 en date du 9 décembre 2013 relative à la mise en place d'un Conseil en Energie ; Vu la délibération n° 2018-113 du Comité Syndical du 11 décembre 2018 présentant les nouvelles modalités d'exercice du Conseil en Energie ;

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement du CEP porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

Par délibération en date du 11 décembre 2018, le Comité Syndical a délégué au Bureau la prise en compte des nouvelles demandes d'adhésion au CEP.

A ce jour,1 collectivité a sollicité l'adhésion et 2 collectivités ont sollicité leur ré-adhésion au CEP de TE38 :

Collectivité	Type de CEP	Date délibération	Date d'effet
LA COMBE DE LANCEY (renouvellement)	CEP_EXPERT	23/01/2024	01/03/2024
SAINT MARTIN DE VAULSERRE (nouvelle commune)	CEP_EXPERT	23/09/2023	01/03/2024
REVEL (renouvellement)	CEP_EXPERT	23/01/2024	01/03/2024

Ces sollicitations portent le nombre d'adhésion total à 141.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

D'accepter l'adhésion au CEP des collectivités susmentionnées à compter du 01 mars 2024.

Territoire d'Énergie Isère - 27 rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE

Tél.: 04 76 03 19 20 - Fax: 04 76 03 38 40



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



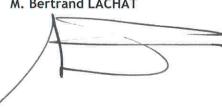
ID: 038-253804025-20240226-2024020-DE



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)

www.te38.fr